



Kuzul sevenadurel Breizh  
Conseil culturel de Bretagne  
Qonsail qhultural de Bertègn

Session du samedi 2 décembre 2023

## *Avis du Conseil culturel de Bretagne sur le rapport du Conseil régional « Plan de réappropriation des langues de Bretagne »*

---

Le Conseil culturel de Bretagne accueille avec intérêt le Plan de réappropriation des langues de Bretagne 2024-2027 qui se veut la ligne conductrice de la politique linguistique de la Région pour la mandature commencée en juin 2021.

Les membres du Conseil culturel de Bretagne regrettent, encore une fois, de recevoir si tardivement un tel document structurant, ce qui entrave l'étude complète et détaillée de la future politique linguistique. Sur ce sujet et pour tous ceux à venir qui seront proposés à l'étude du Conseil culturel, nous demandons solennellement à l'exécutif régional de revoir les modalités de transmission des documents afin que les conseillers culturels soient en mesure d'apporter un point de vue circonstancié, avec des éléments étayés et dans un délai impartit suffisant pour y parvenir.

A la lecture du document, nous faisons le constat que la Région Bretagne prévoit une croissance budgétaire régulière sur quatre années pour déployer sa politique linguistique jusqu'au terme du mandat en cours. Nous remarquons qu'un effort sensible est prévu pour accompagner le développement de la transmission de nos langues à travers son enseignement à l'école et hors l'école.

L'augmentation serait de 9,2 % pour la langue bretonne et de 36,7 % pour le gallo, ce qui équivaut respectivement à 3,30 €/habitant et à 0,48 €/habitant à échéance du plan en 2027. Malgré tout, il convient de tenir compte de l'inflation et notamment dans le soutien aux structures qui emploient des salariés afin qu'elles puissent pérenniser leurs activités actuelles, avant d'en développer de nouvelles, leur permettre de poursuivre leur développement et leur professionnalisation afin de faire rayonner encore davantage les langues et la culture bretonnes. Pour exemple à des fins de comparaison, nous pouvons rappeler que le Pays de Galles a adopté en 2010 le "*Welsh Language Measure*", un plan très ambitieux pour la revitalisation du gallois. Ce plan prévoit notamment d'allouer 21 €/habitant/année.

### **Deomp de'i - Allons-y !**

Dans son préambule, le plan de réappropriation des langues met en exergue plusieurs éléments révélés par l'enquête sociolinguistique réalisée en 2018. L'un d'entre eux nous éclaire sur le "*poids prépondérant de la transmission scolaire de la langue bretonne pour les jeunes générations (90% des 15-24 ans) et de ce fait des compétences en lecture et écriture très élevées (98% des 15-24 ans)*". Le Conseil culturel veut réaffirmer, après l'avoir déjà exprimé lors des consultations préalables à la rédaction de la convention spécifique Etat-Région pour **la transmission de nos langues et leur usage social**, que l'école doit être le pilier sur lequel prendre appui pour permettre à tous les apprenants de construire un socle commun de compétences.

Le premier axe retenu "*Transmettre la langue bretonne*" dans la future politique linguistique de la Bretagne prend en compte cette réalité en apportant un soutien constant aux structures

intervenant pour l'enseignement en langue bretonne : l'association de parents d'élèves Div yezh dans le service public d'éducation, l'association de parents d'élèves Divaskell dans le réseau d'écoles confessionnel et Diwan en tant que réseau d'écoles associatives sous contrat proposant la pédagogie immersive. Le Conseil culturel se félicite de ce soutien renforcé. Grâce à leur expérience et par leurs spécificités, les trois réseaux offrent à tous les habitants de Bretagne une pluralité pédagogique qui contribue à accentuer la richesse de l'école en Bretagne. Les résultats des collégiens et lycéens aux examens nationaux, toutes filières confondues, démontrent que les filières d'enseignement bilingue ont fait la preuve de leur efficacité quand les conditions sont réunies. Ces éléments factuels constituent un authentique point de référence pour l'enseignement des langues vivantes dans notre système éducatif. Pour mettre en œuvre ce plan de réappropriation de nos langues, il est essentiel de rappeler que le ministère de l'Éducation nationale doit tenir son rôle et respecter les engagements signés, ceci est un préalable indissociable de ce plan. Pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par la convention spécifique, il est clairement inscrit parmi les priorités une absolue nécessité d'accompagner la formation des enseignants bilingues. La Région "*évalue à 100 le nombre de postes en formation continue nécessaires en 2027 pour pouvoir ouvrir le nombre de classes bilingues concourant à l'objectif des 30 000 élèves*". Pour reprendre l'expression consacrée bretonne : *Pell emañ Yann eus e gazez !\**<sup>1</sup>

Pour réussir la transmission du breton, il faut répondre à la demande sociale sur tous les terrains et tous les territoires, de la crèche jusqu'à la vie active, y compris dans l'enseignement supérieur, en incluant tous les dispositifs qui ont compétence pour favoriser et contribuer au développement d'un usage social naturel, décomplexé, de la langue bretonne. Le Conseil culturel prend acte et salue le soutien renforcé qui sera apporté aux Centres de formation pour adultes qui peuvent intervenir dès la petite enfance (crèches, M.A.M, autres) jusqu'à la formation continue en cours d'emploi pour les adultes qui souhaitent apprendre le breton. Le Conseil culturel invite les élus régionaux à construire un nouveau droit "universel" pour accéder à la formation en langue bretonne. Pour sécuriser les parcours, il est indispensable de définir un cadre qui facilitera l'apprentissage de la langue dans la sérénité.

Dans un second axe "*Développer la présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne*", la Région veut se donner les moyens d'accroître la visibilité de la langue bretonne et le développement de son usage social dans la vie quotidienne des breton.ne.s. Le Conseil culturel adhère à cette volonté affichée de sortir la langue bretonne des seuls murs des établissements d'enseignement. C'est un enjeu fondamental pour revitaliser l'utilisation du breton, pour en faire à nouveau une langue de vie, une langue de travail, une langue qui veut reprendre sa place dans la société bretonne. Tous les leviers doivent être actionnés et traduits par des moyens spécifiques novateurs, notamment numériques, pour placer la langue au cœur de la vie quotidienne des breton.ne.s. Permettre et favoriser l'apprentissage de tous les agents des collectivités territoriales est un marqueur politique fort, il doit être accompagné par une campagne promotionnelle permanente de toutes les actions engagées par ces collectivités. Apprendre la langue est un engagement vital, la faire vivre à travers tous les canaux de communication à disposition des collectivités est essentiel pour installer la langue dans le paysage et dans les esprits de tous les breton.ne.s.

Par ailleurs, l'affirmation par la Région de sa volonté d'avancer dans l'utilisation de la langue bretonne par les organismes pour lesquels elle est le principal contributeur et par les bénéficiaires des aides régionales est une bonne nouvelle car, bien que inscrite dans la politique linguistique depuis 2012, cette disposition peine à aboutir.

Globalement, la mise en œuvre d'une politique transversale en faveur de la langue bretonne au sein des politiques régionales reste à consolider.

Le Conseil culturel apporte tout son soutien à une action politique qui favorise l'entrée de chacun.e dans la démarche d'apprentissage, c'est le seul moyen d'instaurer une politique linguistique inclusive.

---

<sup>1</sup>Traduction : *On est malheureusement très loin du compte !*

## **Hai don - Allons-y !**

Le Conseil culturel ne peut qu'approuver la priorité qui est donnée à l'enseignement et à la formation du gallo afin de permettre la transmission de la langue. La volonté de professionnalisation des acteurs que ce soit dans le cadre éducatif, dans le cadre de la diffusion de la langue par les médias ou par les loisirs est remarquée. Même s'il est compréhensible que le budget formation (chapitre 1) est entendu en transversalité avec le développement du gallo dans la vie quotidienne (chapitre 2) comme la création audiovisuelle, les membres pourraient trouver plus pertinents d'avoir une visibilité budgétaire analytique qui permettrait une plus grande cohérence entre l'orientation prioritaire de la Région qu'est la formation et la somme allouée à cette partie.

En ce qui concerne l'enseignement, le Conseil culturel attire l'attention sur le fait que la création de classes bilingues et de pôles d'enseignement pérennes doit être privilégiée dans le travail pour permettre une transmission de qualité. Il semble donc important d'inclure dans cette vision une vigilance accrue avec les partenaires institutionnels que sont le Rectorat et le CAEC afin de permettre une avancée opérationnelle cohérente avec les objectifs et le rétroplanning indiqué que ce soit en termes de soutien à la formation, de communication auprès de l'ensemble de la communauté éducative parents compris, que de facilitation à l'ouverture de classes ou de création d'outils. De plus, ce type de structuration et de stratégie étant entièrement à mettre en place, il s'agira plus de maintenir le réseau des écoles participant à un enseignement sur les heures dédiées aux langues régionales que de le développer. Il nous semble donc important de garder un objectif en nombre d'élèves raisonnable.

Le Conseil culturel salue aussi la volonté d'impliquer davantage les structures locales et l'attention portée aux territoires non couverts. Les membres notent positivement un appui du Conseil régional pour le développement de supports numériques et adaptés à la vie quotidienne qui pourra permettre d'ancrer résolument la langue dans un paysage contemporain et attractif. La mise en place de dispositifs incitant à la création qu'elle soit de loisir, numérique, audiovisuelle, radiophonique, littéraire ou artistique permettra sans aucun doute la vision d'une langue plus dynamique, contemporaine et vivante notamment dans le cadre de la formation où l'attractivité et la diversité des supports est primordiale.

Enfin, le Conseil culturel souligne la volonté de la Région d'intensifier et de développer pour la langue bretonne et la langue gallèse, la production de contenus multimédias. Tout comme les écoles ou les médias vidéo, les radios associatives de Bretagne contribuent à l'appropriation, au partage, au maintien et à l'apprentissage du Breton et du Gallo.

Bien que la Région, dans ses vœux, ait demandé à France bleu la création d'une radio unique en breton, le réseau BHS doit pouvoir s'en saisir, mais sans que ceci n'influence le financement des structures propres qui composent cette association (Arvorig FM, Radio Kerne, RBG, RKB). Le Conseil régional doit également prendre en compte Radio BOA (CORLAB), puisque cette dernière contribue à l'accès de contenus en breton et en gallo, sur l'ensemble de la Bretagne. Le Conseil culturel rappelle qu'il faut également penser à la numérisation des outils radiophoniques et à ses coûts qui vont croître au fur et mesure de l'étendue de la diffusion, accentués par une inflation conjoncturelle mais on est en droit de s'interroger sur le risque que ce niveau d'inflation devienne à terme structurel. Le Conseil culturel tient à sensibiliser la Région pour maintenir l'emploi et la création de contenus en breton et en gallo.

En matière d'édition et de diffusion du livre, le Conseil culturel souhaiterait avoir un contact bilingue au sein de Livre et Lecture en Bretagne, une personne qui connaît les spécificités et les difficultés de diffusion des éditions en langues bretonne et gallèse et qui serait un réel soutien pour le projet.

Pour conclure, le Conseil culturel estime qu'il est fondamental de réinterroger les politiques linguistiques de 2018 avec de nouveaux indicateurs, de nouvelles actions. Cela nous semble

indispensable à ce stade du mandat et au regard des engagements pris. Le Conseil culturel souhaite être associé à la mise en œuvre de ce plan par des points d'étapes qui seront essentiels.

A la lecture du dossier transmis, le Conseil culturel se veut être un soutien exigeant de la Région pour le déploiement du plan 2024-2027 qui place l'école au cœur de ses actions, parce que c'est un enjeu majeur, parce que l'école doit être la courroie permanente de transmission et de redynamisation de nos langues de Bretagne. Le Conseil culturel appuie la démarche volontariste de la Région qui veut insuffler une énergie renouvelable dans sa politique linguistique car, pour sécuriser le futur il est indispensable de sanctuariser dès à présent les moyens à allouer pour être à la hauteur de ses ambitions et des enjeux. Le Conseil culturel sera en veille active pour s'assurer que ce plan sera opérationnel au plus vite.

Le Conseil culturel se réjouit que la Région réaffirme son ambition d'un trilinguisme paritaire dans la communication régionale car certains exemples récents interrogent sur la bonne application de cette orientation.

Le Conseil culturel est attentif et soucieux de la prise en considération de la dimension des droits culturels, d'une meilleure prise en compte des besoins, implicites et explicites, des habitants, en matière de langues de Bretagne : le breton et le gallo !

Le Conseil culturel tient en outre, à réaffirmer la richesse et l'intérêt de la diversité linguistique : les succès d'une langue contribuant aux progrès de l'autre.

La démarche de réappropriation ne sera un succès que si elle est partagée par l'ensemble des forces vives de Bretagne, au premier rang desquelles les collectivités. Ainsi, la Région Bretagne pourrait, par exemple, organiser une mobilisation de tous ces acteurs au travers d'une grande conférence pour la réappropriation linguistique et se doter d'un plan à long terme rigoureux avec l'ambition d'une généralisation du breton et du gallo dans toutes les écoles de Bretagne. C'est le seul moyen pour espérer sauver nos langues d'une disparition certaine au cours du siècle.

#### **VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE**

Adopté

Nombre de votants : 60

Voix pour : 59

Voix contre : 0

Abstention : 1



Kuzul sevenadurel Breizh  
Conseil culturel de Bretagne  
Qonsail qhultural de Bertègn

Session du samedi 2 décembre 2023

*Avis du Conseil culturel de Bretagne sur le rapport du Conseil régional*

**« Feuille de route nautisme  
2024-2030**

***Cap sur une filière nautique coordonnée, écologique et sociale »***

---

*« Les membres du Conseil culturel de Bretagne regrettent, une nouvelle fois, de recevoir si tardivement un tel document concret et structurant, ce qui entrave l'étude complète et détaillée par les conseillers de la « feuille de route Nautisme 2024-2030 ». Sur ce sujet et pour tous ceux à venir qui seront proposés à l'étude du Conseil culturel, nous demandons solennellement à l'exécutif régional de revoir les modalités de transmission des documents afin que les conseillers culturels soient en mesure d'apporter un point de vue circonstancié, avec des éléments étayés et dans un délai imparti suffisant pour y parvenir »*

Le Conseil culturel de Bretagne (CCB) partage les orientations du Conseil régional (CR) en direction du nautisme et de la plaisance, secteurs importants de différenciation de la Région Bretagne et levier fort de son développement durable et de son rayonnement. Cette feuille de route s'inscrit avec ambition dans la continuité d'une histoire et d'un développement engagés depuis plus de vingt-cinq ans et touchant aujourd'hui plus de deux milles acteurs économiques avec près de 7500 emplois directs.

Une certaine hétérogénéité de ce milieu, agrégant des filières complémentaires, implique l'observation attentive de leurs modalités de fonctionnement et de pratiques pour favoriser leur coordination et leur mise en réseau. Cette transformation, dans le contexte d'un secteur économique en développement et un marché de l'emploi parfois tendu, passe nécessairement par la facilitation de l'accès à des métiers souvent caractérisés par leur plurivalence.

Le rapport propose de conduire des actions valorisant davantage les professions de la mer, permettant le développement de l'offre de formation en l'adaptant mieux aux entreprises, via des parcours scolaires agiles, des parcours universitaires et le développement de la recherche. Cette responsabilité conjointe entre les entreprises et le monde académique est essentielle si on veut accompagner l'effort de lisibilité et d'appropriation d'une histoire, d'une culture de la mer révélant une multitude d'activités parfois oubliées par des acteurs eux-mêmes du secteur.

Les grandes orientations, outre un effort de recherche de structuration et de lisibilité de la filière, visent à s'inscrire dans une démarche à fort impact écologique et social. Un travail pédagogique auprès des entreprises du nautisme, les invitant à consacrer une part de leur Responsabilité Sociétale (RSE) dans leur management, doit conduire à une plus forte mobilisation sur leurs responsabilités sociétale et environnementale. Cet objectif nous apparaît comme essentiel. Un autre aspect du volet social, plus spécifique, est la relation entre les activités nautiques et la santé.

Il y a dans ce domaine une politique innovante à mener avec, entre autres, l'ARS. Les dispositifs tels que le « Pass classe de mer » favorisent la transmission et traduit la volonté politique d'éduquer et de permettre à tous l'accès à la culture maritime. Cet axe est fortement orienté

vers les jeunes populations bretonnes, premières destinataires des activités nautiques. Nombre d'associations comme « Nautisme en Bretagne » en sont les relais et contribuent à sa diffusion. Pour autant, cette approche pédagogique sera-t-elle suffisante à résorber la crise qui touche à la fermeture de certains lieux d'accueil ?

L'autre point de vigilance renvoie à la problématique d'aménagement du territoire découlant du secteur maritime, toutes activités confondues. Ce qui caractérise le territoire breton est l'extraordinaire dissémination des lieux et espaces consacrés aux activités nautiques, non seulement par leur répartition géographique qui couvre l'ensemble du littoral et plans d'eau intérieurs, mais aussi par leurs interactions. Le CCB s'étonne, même si on en saisit les raisons institutionnelles, que les frontières s'arrêtent aux limites administratives de la Bretagne alors qu'il est notoire que les ports de Loire-Atlantique sont tout autant impactés par des politiques maritimes à l'initiative du Conseil régional de Bretagne du fait des liens historiques et économiques existants entre les deux régions.

**VOTE ELECTRONIQUE  
LE 4 DECEMBRE 2023**

Adopté

Nombre de votants : 31

Voix pour : 24

Voix contre : 0

Abstention : 7



**Kuzul sevenadurel Breizh**  
**Conseil culturel de Bretagne**  
**Qonsail qhultural de Bertègn**

Kuzul sevenadurel Breizh | Conseil culturel de Bretagne | Qonsail qhultural de Bertègn  
Ti Rannvro | Hôtel de Région | Ôte d'Qontré  
283 bali Jeneral Patton | 283 avenue du Général Patton | 283 rabinn du Jeneral Patton  
CS 21101  
35711 ROAZHON | RENNES | RENN Cedex 7  
kuzul.sevenadurel@bretagne.bzh | conseil.culturel@bretagne.bzh  
www.bretagne.bzh/conseil-culturel